

**Séance du lundi 9 juillet 2012**

Date de Convocation : mardi 3 juillet 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2012.07.01 - Aire de jeux Lilas-Vavres - Convention entre la Ville de Bourg-en-Bresse, la Ville de St Denis-les Bourg, Logidia et Bourg Habitat.**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Pascal BORGO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET

**Excusés ayant donné procuration :**

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Nadia OULED SALEM à Raphaël DURET, Benjamin ZIZIEMSKY à Françoise COURTINE, Patrick BLANCSUBE à Alain BONTEMPS, Véronique COLLET à Françoise BOZON, Charlotte DOMINJON à Denise DARBON, Nicole GUILLERMIN à Xavier BRETON, Suzane MOCCOZET à Vasilica CHARNAY, Thierry MOIROUX à Michel FONTAINE, Evelyne NOLL-FONTENILLE à Philippe BERNIGAUD, Huguette PEISSET à Nicole BARREAU, Caroline ROHRHURST à Elisabeth PASUT

**Absents :**

Pascale BONNET SIMON, Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Sébastien GUERAUD

**Rapporteur :** Claudie SAINT ANDRE

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

La ville de BOURG-EN-BRESSE a établi un programme de renouvellement et de création d'aires de jeux, mis en oeuvre depuis 2009. Le quartier Terre des Fleurs a été identifié pour l'implantation d'une nouvelle aire, à proximité du groupe scolaire des Lilas. En parallèle, la Ville de SAINT-DENIS-LES-BOURG a souhaité également créer une aire de jeux à proximité du groupe scolaire des Vavres, limitrophe de la commune de BOURG-EN-BRESSE. Les deux communes ont conduit conjointement, en associant leurs Conseils Municipaux d'Enfants respectifs, une étude pour la création d'une aire unique, localisée sur le terrain de sports situé entre les deux groupes scolaires. Ce terrain, propriété de la Ville de BOURG-EN-BRESSE, est loué en bail emphytéotique à la Ville de SAINT-DENIS-LES-BOURG. Les bailleurs sociaux, fortement présents sur le quartier, ont été sollicités pour s'associer au financement de cette aire de jeux.

## **Motivation et opportunité de la décision**

Les différents partenaires doivent fixer par convention les participations et obligations de chacun. L'aire de jeux est évaluée à 45 000 € TTC. La répartition prévisionnelle des dépenses est la suivante :

-Ville de BOURG-EN-BRESSE : 20 000 €TTC

-Ville de SAINT-DENIS-LES-BOURG :15 000 €TTC

-BOURG HABITAT : 5 000 €TTC

-LOGIDIA : 5 000 €TTC

A l'issue de la réalisation des travaux, le montant définitif de la participation de chaque partenaire sera ajusté au prorata des participations prévisionnelles et en fonction du montant définitif de ces travaux de réalisation, sans que ce montant puisse dépasser de plus de 5% l'estimation prévisionnelle.

La ville de SAINT-DENIS-LES-BOURG, locataire du terrain, assurera la surveillance, le nettoyage et l'entretien courant. En cas de nécessité de renouvellement des sols ou des jeux, liée à l'évolution de la réglementation ou à la vétusté de l'installation, les frais de renouvellement seront partagés à parts égales entre les deux communes.

## **Maîtrise d'ouvrage et partenariats éventuels**

La ville de BOURG-EN-BRESSE assurera, pour le compte de la Ville de SAINT-DENIS-LES-BOURG, la maîtrise d'ouvrage des travaux. Les services techniques de Ville de BOURG-EN-BRESSE assureront la maîtrise d'œuvre à titre gratuit.

## **A L'UNANIMITE 41 voix**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu l'avis favorable de la Commission travaux du 27 juin 2012.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Commune de SAINT-DENIS-LES-BOURG, LOGIDIA et BOURG HABITAT pour la réalisation d'un aire de jeux entre les groupes scolaires des Lilas et des Vavres.

**APPROUVE**, les termes de la convention à intervenir

## **Impacts financiers**

En investissement, pour un montant évalué à 45 000 € TTC

En recettes aux comptes 13241 pour la subvention de St Denis les Bourg de 15 000 € TTC et 1328 pour celles de Logidia et Bourg Habitat de 5 000 € TTC chacune.